

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Ref : 0001_att_fp_v1

Nous, POLYNHOME déclarons :

- Notre conformité à l'arrêté BAR-TH-173 du 22 novembre 2023 « système de régulation par programmation horaire pièce par pièce »
- Le système de chauffage avec fil pilote composé à minima des deux équipements mentionnés ci-dessous est déclaré de classe B selon la norme 52120-1 pour le bâtiment résidentiel.



CONTROLLERDIN_1



SWITCH_1
(En mode chauffage fil pilote)

Le nombre d'équipements SWITCH_1 est à ajuster en fonction du nombre de radiateurs.

- Le système de chauffage de classe B désigné ci-dessus, peut être déclaré de classe A lorsqu'il est utilisé avec une détection d'occupation (sous réserve d'une vérification de la compatibilité auprès de nos services techniques).

Cette attestation est également applicable au pack fil pilote sous la référence 3FP_1 qui est composé d'un CONTROLLERDIN_1 et de trois SWITCH_1.

Pierre Charlès, CEO – 21/02/2024 – Paris, France

